



1^{er} RALLYE NATIONAL VHC DE L'ESCARÈNE **24 - 25 et 26 avril 2009**

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Dans le cadre du 13^{ème} Rallye National de L'Escarène est organisé un Rallye National de Véhicules Historiques de Compétitions.

PROGRAMME DU RALLYE :

Parution du règlement :	Lundi	16 mars	2009		
Ouverture des engagements :	Lundi	16 mars	2009		
Parution du road-book :	Mardi	24 mars	2009		
Clôture des engagements :	Lundi	13 avril	2009	à minuit	
Vérifications administratives :	Vendredi	24 Avril	de 14h00 à 15h00	Départ 2 ^{ème} étape :	Dimanche 26 Avril à 07h00
Vérifications techniques :	Vendredi	24 Avril	de 14h30 à 15h30	Arrivée 2 ^{ème} étape :	Dimanche 26 Avril à 15h11
1 ^{ère} réunion du Collège :	Vendredi	25 Avril	à 19h30	3 ^{ème} réunion du Collège :	Dimanche 26 Avril à 15h00
Publication des admis au départ :	Vendredi	25 Avril	à 21h00	Vérifications finales :	Dimanche 26 Avril à 16h45
Départ 1 ^{ère} étape :	Samedi	25 Avril	à 09h00	Publication des résultats :	Dimanche 26 Avril à 17h00
Arrivée 1 ^{ère} étape :	Samedi	25 Avril	à 17h11	Fin délai de réclamations :	Dimanche 26 Avril à 17h30
2 ^{ème} réunion du Collège :	Samedi	25 Avril	à 17h30	Remise des Prix :	Dimanche 26 Avril
Publication des départs de la 2 ^{ème} étape :	Samedi	25 Avril	à 19h00		à partir de 18h00

ARTICLE 1 - ORGANISATION :

Définition : L'Association Sportive Automobile du Bâtiment et des Travaux Publics organise en doubleur du 13^{ème} Rallye National de L'Escarène les 24 - 25 et 26 avril 2009 un rallye de véhicules historiques de compétitions dénommé : « 1^{er} Rallye National VHC de l'Escarène », conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA.

Le présent règlement a été approuvé par la FFSA : Permis d'organiser N° 16 en date du 23/12/2008

Et par le Comité Régional du Sport Automobile de la Côte d'Azur sous le N° 6 en date du 18/12/2008

Épreuve inscrite en catégorie NPEA

Comité d'organisation : Idem Rallye support moderne

Tableau officiel d'affichage : À l'Algéco du Secrétariat, place CAMOUS à L'ESCARÈNE

Tableau d'informations : Parc de regroupement de SOSPEL.

Secrétariat du Rallye : ASABTP 42 avenue Gallieni 06000 NICE Tél : 04.93.80.43.44 - Fax : 04.93.92.37.14

PERMANENCE DU SECRÉTARIAT : Tous les jours de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00, jusqu'au mercredi 22 avril 2009

PERMANENCE DU RALLYE : Place CAMOUS à L'ESCARÈNE à partir du jeudi 23 avril 2009 à 14 h 00

1.1 OFFICIELS DE L'ÉPREUVE : Idem Rallye support moderne

Commissaires techniques : Responsable André BAROLLE Licence N° 55043

1.2 ÉLIGIBILITÉ : Le 1^{er} RALLYE NATIONAL VHC DE L'ESCARÈNE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC
- Les Championnats et Trophées du Comité Régional du Sport Automobile PACA
- Les Challenges ASABTP

1.3 VÉRIFICATIONS : - Pas de convocation individuelle

Les vérifications administratives auront lieu Vendredi 24 avril 2009 à l'Algéco sur la place de l'Escarène (à coté du Parc fermé) de 14h00 à 15h00.

Les vérifications techniques auront lieu sous le chapiteau au même endroit de 14 h 30 à 15 h 30.

Dispositions particulières : Les voitures de course doivent être déchargées avant les vérifications techniques.

Le stationnement des remorques est interdit dans l'Escarène, obligatoire sur le parking à l'entrée de l'Escarène.

Parking des voitures d'assistance et visiteurs prévu sur le stade de football de l'Escarène (voir fléchage).

Contrôle final : Les éventuelles vérifications finales auront lieu sous le chapiteau. (Taux horaire 45 € TTC)

ARTICLE 2 - ASSURANCES : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 – CONCURRENTE et PILOTES :

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS : Idem Rallye support moderne

Le nombre d'engagés est fixé à 30 voitures maximum.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve si le nombre des engagés est inférieur à 10.

3.1.1.2 DROIT D'ENGAGEMENT : Idem Rallye support moderne

Les droits d'engagement sont ainsi fixés : a) avec la publicité des organisateurs : 350 €
b) sans la publicité des organisateurs : 700 €

Une remise de 45 €. sera accordée à tous les PILOTES licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture.

3.1.1.3 ACCEPTATION : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagement.

ARTICLE 4 – VOITURES et ÉQUIPEMENTS :

4.1 VOITURES AUTORISÉES :

Les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées F.I.A. / F.F.S.A. pour les périodes E, F, G1, G2, H1,

Les catégories sont les suivantes :

- Tourisme de série (T)
- Tourisme de Compétition (TC)
- Grand Tourisme (GT)
- Grand Tourisme de Compétition (GTS)
- Grand Tourisme Prototype (GTP)
- Tourisme Spéciale Groupe 5
- Course biplace immatriculée

Les voitures des périodes H2 – I de 1977 à 1981 et J de 1982 à 1986 possédant un PTH, sont autorisées, mais doivent obligatoirement faire l'objet d'un classement spécifique et séparé du classement des autres périodes.

Les voitures homologuées Groupe 5 et 6, GTP, Sport Prototype et biplace course de la période I ne sont pas autorisées.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH de la voiture visée par la FFSA.

Le Passeport Technique est obligatoire pour les licenciés FFSA.

4.2 – CLASSIFICATION DES VOITURES

Les voitures sont réparties en 5 catégories : 1 – 1S – 2 – 2S – 3, et réparties en classes, conformément au tableau contenu dans le supplément France AUTO édition 2008 « règles spécifiques rallyes VHC ».

4.3 PNEUMATIQUES : Conformes aux dispositions prévues dans l'Annexe K en cours de validité.

4.4 ASSISTANCE : Idem Rallye support moderne

ARTICLE 5 – PUBLICITÉ :

5.2 PUBLICITÉ OBLIGATOIRE : non rachetable sera précisée ultérieurement par additif.

5.3 PUBLICITÉ FACULTATIVE : des organisateurs sera précisée ultérieurement par additif.

PUBLICITE INDIVIDUELLE : 3 rectangles de 50 x 14 cm tel que prévue par l'Annexe K en cours de validité

ARTICLE 6 – SITES et INFRASTRUCTURES : Idem Rallye support moderne

ARTICLE 7 – DÉROULEMENT de L'ÉPREUVE :

7.1 DÉPART : Le départ des voitures sera donné pour la 1ère étape à 09h00 le samedi 25 avril 2009 et pour la 2ème étape à 07h00 le dimanche 26 avril 2009, avant le rallye moderne, dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

7.3.16 DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES : Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les concurrents sa décision de réintégrer le rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la sanction d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises.

De plus les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées : - pénalité de 10 heures

- pénalité de 5 mn par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5 ÉPREUVES SPÉCIALES (E.S.) : Idem Rallye support moderne

ARTICLE 8 – PÉNALITÉS – RÉCLAMATIONS – APPELS : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 – CLASSEMENT :

- 1) il sera établi un classement scratch et un classement par catégorie pour les catégories 1, 1S, 2, 2S.
- 2) il sera établi un classement scratch séparé pour la catégorie 3.

ARTICLE 10 - PRIX – COUPES :

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminé l'épreuve.

10.1 REMISE DES PRIX :

La remise des prix aura lieu le Dimanche 26 avril 2009 à partir de 18h00 sous le chapiteau, place de l'Escarène.

**POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT,
SE REPORTER A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA.**